

V

LA MEDIATION PONTIFICALE ET LE CANADA

Benoît XV, quoi qu'en disent certains catholiques aveugles ou passionnés, est à écrire des pages dignes de la grande histoire de l'Eglise.

L'an dernier, dans notre étude sur "le Pape et la Guerre", nous essayâmes de faire ressortir la vraie pensée du Saint-Père dans son action pacificatrice, et les bienfaits que le monde pouvait et devait retirer de cette action. Nous reçûmes des éloges bien au delà de nos mérites. Quelques voix, néanmoins, s'élevèrent pour dire que nous raisonnions dans l'abstrait. Le Pape s'était renfermé dans les limites d'une thèse générale, et nous ne faisions que commenter avec un religieux respect sa parole si sainte et en même temps si théologique.

Pressé par le sentiment de son "devoir suprême", au nom de Jésus-Christ, de l'humanité et de la raison, Benoît XV (dans sa note du 1er août 1917 aux chefs des Etats belligérants) vient d'assumer directement le rôle de *médiateur*. Sa pensée, si claire en tous ses actes antérieurs, n'a pas dévié d'une ligne. Elle des-

1. Cette thèse, — nous croyons utile de le rappeler, — c'est que l'intérêt universel et absolu prime l'intérêt particulier de tel ou tel peuple. Tant qu'on ne se sera pas élevé jusque-là, et qu'on n'aura point compris que le patriotisme dûment réglé doit se subordonner au bien général de l'humanité et aux vues supérieures du chef de l'Eglise, on se débattrra en vain hors de la question suprême posée par les événements et résolue par le Pape. L'Eglise est une école de loyauté, oui, mais d'une loyauté éclairée par la foi et gouvernée par la prudence et le souci du bien commun.